



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION **(Publication dans le journal officiel du 25 mai 2016)**

ALLE - Assemblée communale ordinaire, jeudi 16 juin 2016, à 20h00, à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Informations du syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs sur le projet SEPE+ (régionalisation et reprise des canalisations et infrastructures communales)
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 février 2016
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2015
4. Décider et voter un emprunt de Fr. 1'200'000.— pour financer l'arriéré des charges de l'enseignement
5. Information sur la modification du plan spécial « Rière chez Guenat II - Affectation au sous-secteur HAI4 des parcelles 6277 et 6278 »
6. Divers

SUBVENTION 2015 : ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants.

Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de Fr. 7.— par mois et par enfant.

Le Conseil a décidé, lors de l'élaboration du budget 2013, de modifier la réglementation en la matière. Désormais, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la police d'assurance 2015 de l'assurance maladie de vos enfants qui précise le subside cantonal, et de la décision d'octroi de la caisse de compensation du Jura à ce sujet.

Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la recette communale, jusqu'au vendredi 8 juillet 2016.